

Décision

Générale

colonial

Décision n° 747 rapportant celle du 7 juin 1910.

n° 747

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 520 du 7 juin 1940, nommant le médecin capitaine Rabier gestionnaire comptable des dispensaires Chapon-Baissac et Pierre-Pascal, et mettant à sa disposition une avance de cinq mille francs par mois.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er . — Est rapportée, à compter du 1er septembre 1940, la décision susvisée. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

GERMAIN.